Image not found or type unknown

Contrat signé mais pas respecté

Par **raf972**, le **09/01/2009** à **00:08**

Bonjour
Je suis gerant de SARL
J'ai signé un cotrat de location de 5 ans pour un machine a aff ranchir avec une societé
Le commercial lors de la signature m'a affirmé que je devais payer une avvance de consomation a la poste d'a peu pres deux mois de consomation
Ill a alors ecrit sur le contrat que ma consomation etait de 100 euros par mois afin que je paie une petite avance a la poste
JE lui ai bien specifié que ma consomation etait 10 fois plus grande mais il m'a assuré que si je marquais 1000 euros , le dossier ne passerais pas a la poste .
Apres la signature , je recois une lettre de la poste me demandant de payer 300 euros de caution encaissé et no plus une avance sur consomation , mais de plus cette caution sera reajusté 2 mois apres pour coller au mieu a ma consomation reelle
J'ai refusé la machine alors a la livraison
La societe de machine a affranchire me demande maintenat 2500 euros pour annuler le contrat
Ai je un quelquonque recourt ???

Merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés